

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Oyem : le parquet général s'entretient avec les chefs de corps

E. EBANG MVE  
Oyem/Gabon

**D**ÉCLINER sa feuille de route aux Officiers de police judiciaire (OPJ) dans l'application de la politique pénale du gouvernement, pour le compte de l'année judiciaire 2020-2021: tel est l'objet de la séance de travail que le procureur général d'Oyem, Rufin Dikoumba, a eue, mercredi 11 novembre 2020, avec les chefs de corps des forces de défense, de sécurité, du service pénitentiaire et des Eaux et Forêts.

Cette rencontre intervenant après celle du 15 octobre avec les magistrats affectés ou maintenus au tribunal de première instance du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem, le chef du parquet général a exigé de ses interlocuteurs le respect scrupu-

leux des lois qui régissent leurs actions sur le terrain. Mieux, il les a invités à redorer le blason de leurs unités respectives, en abandonnant des comportements et actes parfois décriés par les justiciables, à savoir : l'ivresse publique, l'abus d'autorité, l'arrogance, l'intimidation, le non-respect entre les corps et, surtout, de la hiérarchie, notamment le magistrat.

M. Dikoumba a, par exemple, relevé que quatre faits d'agression physique et verbale des OPJ envers des magistrats ont été constatés au cours de l'année judiciaire écoulée. Des comportements d'insubordination qui ont parfois porté atteinte à la collaboration entre les deux entités.

Constatant qu'il est souvent reproché aux chefs de corps la lenteur pour remonter une infor-

mation au maître des enquêtes et de poursuites judiciaires qui est le procureur de la République, l'orateur les a appelés au respect scrupuleux des délais de garde à vue, à la courtoisie, à la politesse et à l'exécution rapide des procédures pénales.

En outre, le parquet général a regretté les cas d'enlèvements à Bitam d'Anderson Rinaldi Abagha Ngoua (3 ans), Marie-Claudine Ntsame Nkizogo (80 ans), et à Mitzi de Géraldine Laugisse Eyang Mebiame (6 ans). " On aurait peut-être pu contrecarrer ces disparitions, si l'alerte avait été donnée à temps ", a regretté la procureure de la République, Perrine Ada Obiang.

Le ministère public regrettant la façon dont les procédures d'enquêtes sont menées, Mme Ada Obiang a reçu pour mission de poursuivre son périple dans toutes les unités chargées des



Photo: PME

**Le procureur général avec ses collaborateurs au sortir de la réunion.**

enquêtes à travers la province, non seulement pour leur rappeler leurs prérogatives, mais également pour booster leur travail au quotidien destiné à assurer la sécurité des biens et des personnes.

C'est dans cette optique que la procureure de la République a

suggéré l'organisation régulière des ateliers de renforcement des capacités des OPJ. Ceux-ci ont reçu pour mission, dorénavant, d'exiger aux parents les pièces d'état civil de leurs enfants, au cours de leur déplacement d'une localité à une autre.

## Le clin d'œil de *Lybek*



## Il agresse son frère avec un couteau à Sam

Alexis NDONG SIMA  
Oyem/Gabon

**L**A brigade de gendarmerie du district de Sam, dans le département de l'Okanoko, vient de mettre la main sur N.N.L.D., 17 ans, pour coups et blessures volontaires (CBV). Cet adolescent aurait, en effet, porté froidement un coup de couteau sur son frère Obiang Obiang pour une banale histoire.

Une source autorisée rapporte que N.N.L.D., qui vit à Libreville, a remarqué que depuis un mois qu'il se trouve à Sam pour y passer des vacances, Obiang Obiang ne lui adresse pas la parole. Malgré ses nombreuses démarches pour se rapprocher de ce dernier, l'intéressé lui oppose toujours une fin de non-recevoir.

La situation a empiré quand l'adolescent, rentré d'une bricole

vers 21 heures, s'arrête au corps de garde où se trouvent d'autres jeunes en pleine conversation autour d'un feu de bois. Après avoir pris place, N.N.L.D. demande aussitôt à Obiang Obiang : "Pourquoi tu ne m'adresses pas la parole depuis mon arrivée au village"? Puis, constatant que son interlocuteur reste muet comme une carpe, il pique aussitôt une colère noire, se lève et sort brusquement de sa poche un couteau qu'il plante violemment au niveau de la hanche gauche de son antagoniste. D'où, une profonde blessure qui provoque une abondante perte de sang. Se rendant compte de la gravité de l'acte qu'il vient de poser, l'agresseur prend aussitôt la fuite. Mais, il sera finalement rattrapé par les gendarmes de la brigade de Sam le lendemain matin. Après sa garde à vue,



Photo: Alexis Ndong Sima

**Le suspect, N.N.L.D.**

le jeune agresseur est présenté devant le parquet du tribunal d'Oyem. Après audition, il est inculpé pour coups et blessures volontaires (CBV), puis placé sous mandat de dépôt à la prison centrale du Peloton. En attendant de répondre de son acte.